



ARRETE TEMPORAIRE 2025-008

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC

3 RUE JEAN HOUCKE

DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Le Maire de CHANCEAUX SUR CHOISILLE,

VU le code de la Voirie Routière,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU la demande en date du 17 janvier 2025 de Madame GUTULESCU Denisia domiciliée 3 rue Jean Houcke, qui sollicite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public le 31 janvier 2025 pour 1 journée entre 12h à 18h vis-à-vis du 3 rue Jean Houcke 37390 Chanceaux sur Choisille.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir tant la sûreté sur la voie publique que la tranquillité publique.

ARRETE

**Article 1 :** Madame GUTULESCU Denisia est autorisée à occuper privativement la portion publique communale, plus précisément vis-à-vis du 3 rue Jean Houcke, (3 places) sur la commune de Chanceaux sur Choisille.

**Article 2 :** Cette autorisation est accordée **uniquement pour une livraison de bois entre 12h00 et 18h00 à l'adresse citée supra. Le libre accès pompiers devra être libre et la voie publique ne devra pas être obstruée.**

**Article 3 :** Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation et son action terminée. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**Article 4 :** Le permissionnaire devra laisser la signalisation nécessaire de part et d'autre avec l'apposition sur les panneaux dudit arrêté.

**Article 5 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Article 6 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans le délai légal de deux mois à partir de sa publication.

**Article 7 :** La Directrice Générale des Services, le commandant de la brigade de gendarmerie, le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont une ampliation sera notifiée à Madame GUTULESCU Denisia domicilié 3 rue Jean Houcke 37390 Chanceaux sur Choisille.

Chanceaux sur Choisille, le 17 janvier 2025

Sous le n°	008
PUBLIE ou NOTIFIE le	17/01/2025
ACTE EXECUTOIRE	17/01/2025

Pour le Maire et par délégation Christophe Damour 1<sup>er</sup> adjoint délégué à la voirie, aux réseaux et aux bâtiments »



*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*